

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Véronique Pezzulla
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : veronique.pezzulla@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 9 juin 2022

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
(Pour attribution)

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE
(Pour information)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

OBJET: appel à candidatures à profil après mouvement concernant les postes d'enseignant-ressource difficultés de comportement (ERDC) – Rentrée scolaire 2022/2023.

A l'issue des opérations du mouvement 2022, un poste d'enseignant ressource difficultés de comportement demeure vacant dans la circonscription suivante :

Poste vacant :

- Circonscription de l'éducation nationale de Claye Souilly (1 poste)
Tél : 01.60.26.57.61 – courriel : ce.0772217s@ac-creteil.fr

MISSIONS : Se reporter à la fiche métier n°8 (fiche jointe)

I. Conditions et modalités de candidatures

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Etre enseignant(e) 1^{er} degré titulaire d'un CAEI, CAAPSAIS, CAPA-SH ou CAPPEI ou directeur (trice) d'école inscrit (e) sur la liste d'aptitude.

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et titre de compétences) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 16 juin 2022**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature à l'Inspecteur de l'éducation nationale de Chelles **avant le 20 juin 2022**.

- **Entretien devant une commission**

Les candidats seront reçus en entretien par l'Inspecteur de l'Education Nationale en charge de la circonscription.

II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat

III. Conditions de nomination

Le candidat retenu sera nommé pour une année et conservera le bénéfice de son affectation si elle est détenue à titre définitif. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'ils ne bénéficieront d'aucune bonification au mouvement 2023 pour les affectations sur ces postes et qu'ils ne conserveront pas le capital des bonifications acquises au titre des points REP ou de direction.

Pour le Recteur et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DEBUCHY

ENSEIGNANT RESSOURCES "DIFFICULTES DE COMPORTEMENT EN MILIEU SCOLAIRE" (ERDC)

Profil du poste :

Ce poste est accessible aux enseignants spécialisés titulaires d'un CAEI, CAAPSAIS, CAPA-SH ou CAPPEI ou directeurs (trices) d'écoles inscrits sur la liste d'aptitude
Sous la responsabilité directe de l'IEN, l'enseignant ressource « difficultés de comportement en milieu scolaire » contribue à la réalisation des actions prévues pour atteindre les objectifs du projet défini avec l'IEN dans les écoles de la circonscription afin de leur apporter une aide rapide lorsqu'elles sont confrontées à un élève présentant un comportement inapproprié ou un trouble du comportement qui perturbe le fonctionnement de la classe ou de l'école.

Missions :

- conseil et expertise auprès de l'IEN ;
- soutien et accompagnement des équipes pédagogiques :
 - pour effectuer une analyse de la situation,
 - pour apporter des aides concrètes à l'équipe,
 - pour faciliter la mise en relation des différents acteurs dans le but d'accélérer les démarches de saisine (MDPH, ...)
- conception et mise en œuvre des dispositifs d'aide pour les élèves présentant des difficultés de comportement
- contribution à l'évolution positive des pratiques
- liaison avec les partenaires
- suivi des situations et assurer au niveau de la circonscription une cellule de veille pour les questions relatives aux élèves présentant un trouble du comportement, scolarisés en milieu ordinaire :
 - accueillir toutes les demandes
 - les traiter
 - savoir relayer aux autres partenaires chaque fois que nécessaire.

Compétences :

- connaissances des troubles du comportement ;
- capacité à travailler en équipe, d'écoute à synthétiser et à communiquer (enseignants, parents, partenaires) ;
- connaissances du fonctionnement de la MDPH et des instances partenariales (CMP, CMPP, MDS, ASE,...)